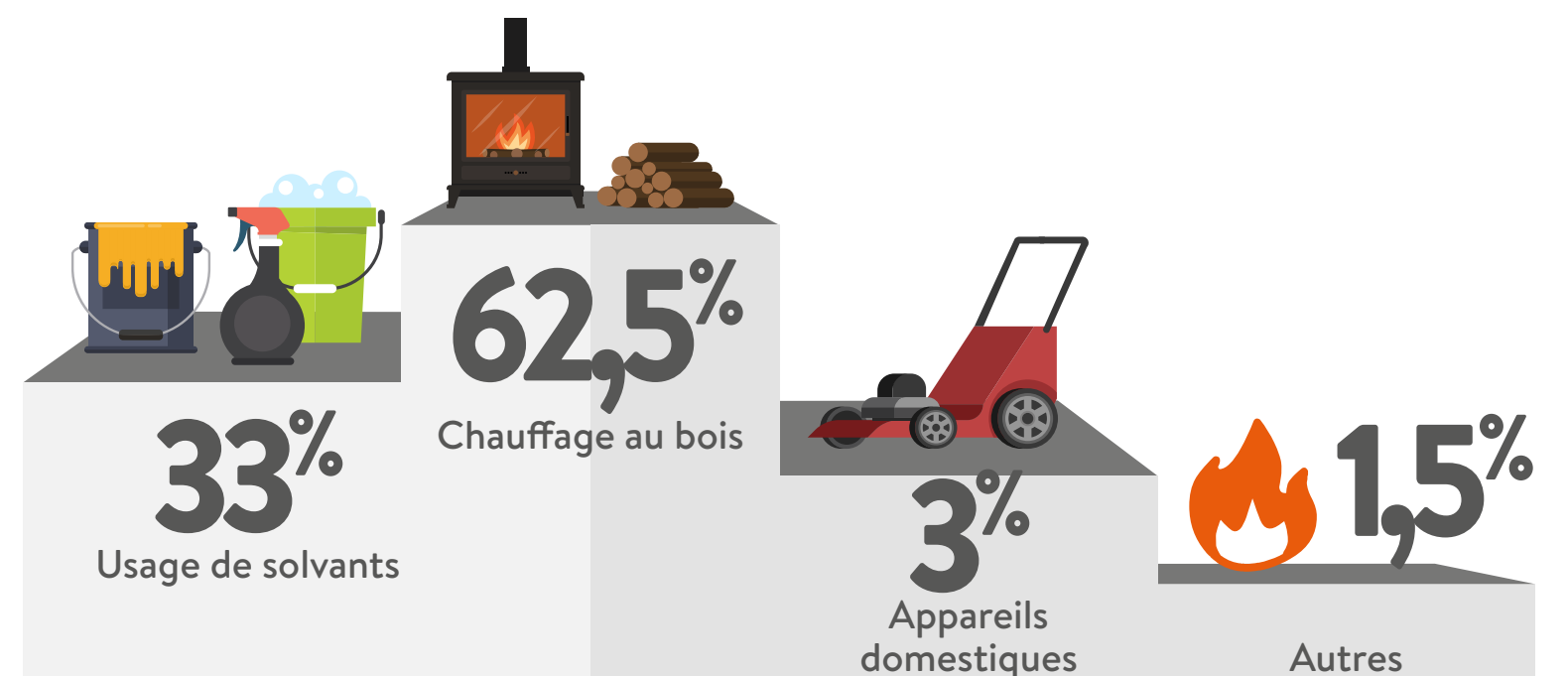
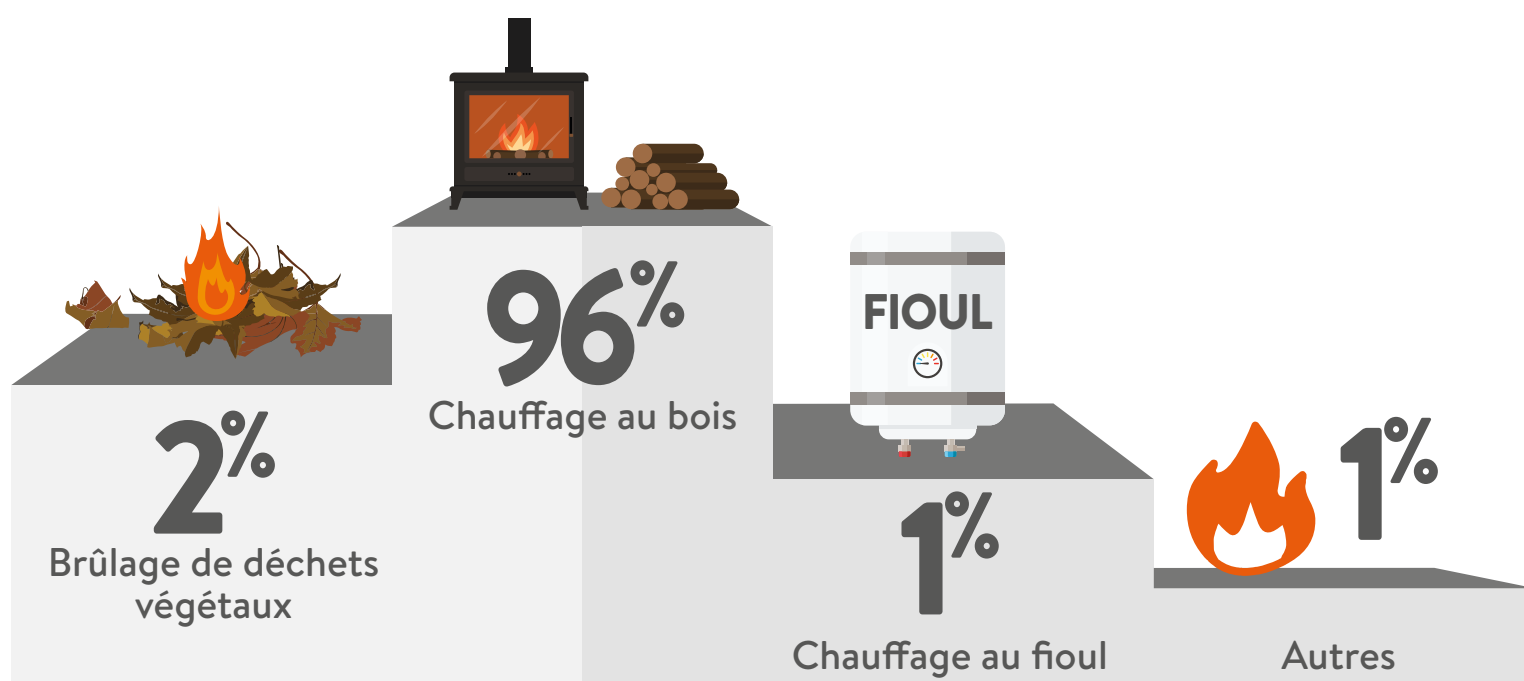


Agir chez soi

Même si nous n'en avons pas toujours conscience, nos modes de vie contribuent à l'émission de polluants atmosphériques notamment par le chauffage des habitations. En Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur domestique est à l'origine de :

61% de **PM2,5**

48% de **COVNM**
(Composés Organiques Volatils non méthaniques)



Source : Inventaire des émissions Atmo Auvergne-Rhône-Alpes Année 2015 - Version 2017



UTILISER LES STRUCTURES DE COLLECTES

Déchetterie, plateforme de compostage.



UTILISER UN COMBUSTIBLE ADAPTÉ

Bois sec et propre issu de feuillus, granulés, bûches de 30 à 50 cm. Pas de déchets ménagers et de résineux.



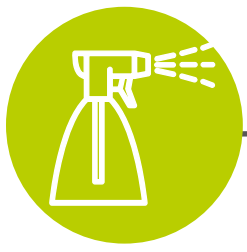
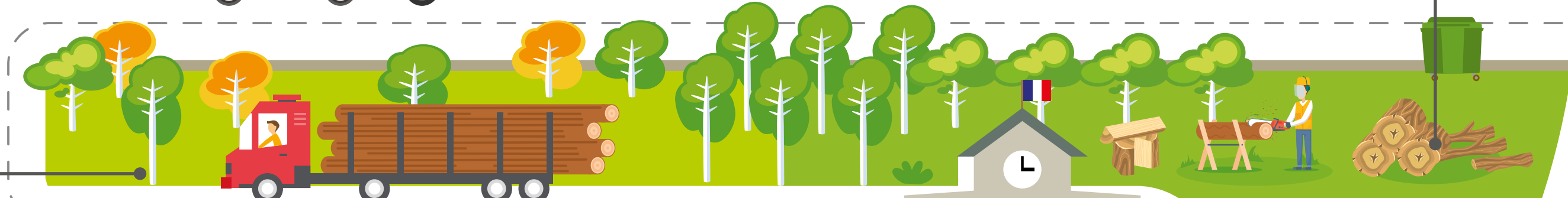
AVOIR UN APPAREIL PERFORMANT

Pas de cheminée ouverte, utilisation d'un appareil performant basse température ou labellisé Flamme verte, entretien et ramonage régulier.



ÊTRE ATTENTIF AUX VÉGÉTAUX ALLERGISANTS

Graminées, frêne, bouleau, saule, noisetiers... et signaler ou arracher les plants d'ambroisie.



JARDINER SANS PESTICIDES



ÉVITER LE BARBECUE AU CHARBON DE BOIS

Cuisson électrique ou au gaz recommandée.



VALORISER LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Compostage, paillage, tonte mulching, broyage.



CONSOMMER DES PRODUITS DE SAISON ET LOCAUX



PRIVILÉGIER L'USAGE DE LA PEINTURE À L'EAU

et réduire l'usage des solvants



OPTIMISER L'USAGE DU CHAUFFAGE

Isolation thermique du logement et maintien d'une température de 19°C

Le saviez-vous ?

Le brûlage de végétaux à l'air libre est interdit par le règlement sanitaire départemental.

L'usage de pesticides est interdit pour les collectivités depuis janvier 2018 et pour les particuliers à partir de janvier 2019.